

M. WOODSWORTH: Non.

M. HÉON: De quoi s'agit-il, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de certains règlements que la Société Radio-Canada a adoptés au sujet du fac-similé.

M. HÉON: Ah! oui.

Le PRÉSIDENT: J'aurai tout cela à la prochaine séance. Ensuite, dès que la chose sera possible nous convoquerons les hauts fonctionnaires et les administrateurs de la Société. Je ne crois pas que nous devrions insister pour les faire comparaître devant nous; si nous le voulons nous en avons certainement le pouvoir, mais je me demande s'il serait juste d'insister sur leur présence à moins qu'ils ne puissent venir ici sans trop d'inconvénients.

L'hon. M. LAWSON: Parlez-vous des gouverneurs de la Société Radio-Canada?

Le PRÉSIDENT: Les gouverneurs et le personnel de l'administration.

M. ROSS: A mon avis, ce devrait être laissé à la discrétion du président.

Le PRÉSIDENT: Après tout, c'est l'administration qui nous intéresse.

M. HÉON: Nous voulons avoir les règlements au complet.

Le PRÉSIDENT: Le président de la Société Radio-Canada et le personnel administratif.

Quelques DÉPUTÉS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous désirez cela?

M. TURGEON: Pour le moment nous laisserons cette question à la discrétion du président.

L'hon. M. LAWSON: Je crois que nous épargnerions un temps considérable en débutant avec le personnel administratif; ensuite, s'il le faut, convoquons le président du Bureau des gouverneurs. Je vous le dirai franchement, l'an dernier, nous avons consacré beaucoup de temps à des palabres qui à la longue n'ont pas accompli grand'chose. Les questions tangibles que je veux voir régler peuvent très bien être du ressort de l'administration.

M. FACTOR: Il y a ceci, monsieur Lawson. En ce qui concerne les règlements, c'est le Bureau des gouverneurs qui les prescrit. L'administration ne fait que les appliquer. Tous conviendront, je pense, que l'objet réel de ce Comité est d'enquêter sur ces règlements. Bien entendu, il y a d'autres questions qui intéressent plus l'administration, mais, à mon humble avis, il serait préférable que les gouverneurs viennent nous expliquer les règlements en question, leur autorité, leur portée et leur étendue. Cela donnera un point de départ à nos délibérations.

M. WOODSWORTH: Croyez-vous que nous connaissons assez bien l'esprit des règlements pour pouvoir nous passer des éclaircissements que pourrait nous donner le personnel administratif?

M. FACTOR: Non, je parle des gouverneurs. A mon avis ces derniers seraient plus en mesure de nous renseigner sur les règlements que les administrateurs.

M. MACKENZIE: L'administration ne fait qu'appliquer les mesures réglementaires que prend le Bureau des gouverneurs.

M. TURGEON: On peut envisager la chose de deux points de vue. Comme le dit le président, il peut s'écouler certains délais avant que les gouverneurs puissent venir ici sans en subir trop d'inconvénients, et nous ne voulons rien leur imposer.

L'hon. M. LAWSON: C'est encourir des frais.

M. TURGEON: En effet. En attendant, nous pourrions obtenir une foule de renseignements des fonctionnaires administratifs. Puis, plus tard, nous pourrions compléter ces renseignements en en discutant avec les gouverneurs.